Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 16 (1925)

Artikel: Valais

Autor: Mangisch

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-111269

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour chaque élève trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 180 à 200 mots par minute. Lecture du samedi faite par le maître.

* * *

Pour la première fois, sous le nom de Congrès scolaire neuchâtelois, les membres des corps enseignants primaire, secondaire, professionnel et supérieur se sont réunis à La Chaux-de-Fonds, les 2 et 3 octobre 1925.

Ce premier Congrès a eu la plus complète réussite. En dehors des assemblées administratives distinctes, les congressistes, au nombre de plus de 500, ont entendu des conférences de M. Félix Béguin, directeur de l'Ecole normale cantonale sur « Théorie et pratique de la pédagogie », de M. le Dr Charles Borel, aviateur, professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, sur « La formation et l'évolution des dépressions atmosphériques » et en particulier une remarquable étude de M. Paul Seippel, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale sur « L'influence de la science sur la littérature française ».

Quant à l'assemblée générale, elle a discuté, sur présentation des rapports de M¹¹° Ketty Jentzer, professeur à Genève, M. le D^r Messerli, de Lausanne, et M. Armand Bühler, professeur à La Chaux-de-Fonds, de « L'éducation physique, son importance et sa place dans la formation de l'individu ».

La presse de La Chaux-de-Fonds s'est vivement intéressée à ces assises et a publié à cette occasion plusieurs articles sur les questions d'enseignement et d'éducation. Le premier Congrès scolaire neuchâtelois aura son lendemain.

R

Valais:

Le changement survenu, le 1er mai 1925, dans la direction du dicastère de l'Instruction publique est, sans contredit, le fait le plus saillant de l'exercice écoulé. Comme on sait, le jeu de la politique, lors des dernières élections gouvernementales, avait évincé l'honorable M. Burgener du siège qu'il occupait depuis vingt ans.

Certes, la plus belle mission de l'éducateur est de former l'âme de la jeunesse, de graver dans le cœur de l'enfant, si prompt à recevoir toutes les impressions, les purs et nobles sentiments qui confèrent à l'homme grandeur et dignité. Mais, dans cette œuvre délicate, l'éducation du monde contrecarre, bien des fois, celle de l'école; et, s'il y a un sentiment bafoué, en notre siècle de brutal intérêt et d'égoïsme féroce, c'est bien celui de la reconnaissance.

Au devoir impérieux de la gratitude, nous voulons, au frontispice de cette chronique, ne point faillir et rendre un hommage, aussi désintéressé que sincère, à l'œuvre de M. Burgener, au développement qu'il a imprimé à l'école valaisanne de tous les degrés, à la sollicitude dont il a entouré le personnel enseignant primaire et secondaire. En effet, ce magistrat a attaché son nom à la loi du 1er juin 1907 sur l'enseignement primaire, qui mit ce dernier en harmonie avec les exigences modernes, ainsi qu'à la loi du 10 novembre 1910 sur l'enseignement secondaire, qui, tout en consacrant l'existence juridique de trois collèges classiques cantonaux, introduisait dans notre économie scolaire l'enseignement commercial et industriel. Homme de haute culture, de parfaite distinction, voulant faire de l'école un milieu de beauté, il donna une vive impulsion à la culture du chant, du dessin, de la gymnastique et favorisa puissamment, dans les écoles cantonales, la décoration murale des salles de classes. Parallèlement, il sut promouvoir, avec un sens pratique très avisé, l'enseignement professionnel et les apprentissages. Sous sa direction, deux étapes marquèrent l'amélioration des traitements du personnel enseignant primaire : la loi du 19 mai 1909 et celle du 24 mai 1919. Dans le même ordre d'idées, nous devons signaler le Décret du 24 novembre 1906 concernant la Caisse de retraite des instituteurs et des institutrices, pour laquelle il avait projeté, en 1924, une nouvelle réglementation, concue dans un sens largement social et humanitaire. Quant aux maîtres de l'enseignement secondaire, ils lui sont redevables du Règlement de 1919, qui assigne une norme raisonnable à la rétribution de leur travail.

Comme on le voit, l'éloignement de M. Burgener du Conseil d'Etat ne saurait être interprété comme la juste sanction d'une gestion défaillante: il est dû exclusivement à un ensemble de conjonctures politiques que nous ne voulons ni ne pouvons analyser ici. Aussi, n'est-ce pas sans une profonde et réciproque émotion, qu'il prit congé de ses fidèles amis et collaborateurs, au cours de la réunion d'adieux, tenue en son domicile, le 30 avril 1925, jour où, constitutionnellement, il devait quitter ses fonctions.

Sitôt connus les résultats du scrutin, l'opinion, devançant les décisions administratives, désigna pour le Département de l'Instruction publique le Conseiller d'Etat dont le nom venait de sortir brillamment de l'urne : M. Oscar Walpen. Une forte culture classique et juridique, la connaissance parfaite des deux langues nationales, une belle énergie servie par une non moins belle intelligence, la pratique même de l'enseignement, tout prédestinait le nouvel élu à la direction du Département que l'on peut considérer comme le plus important, puisque de ce dicastère dépend la for-

mation, et, partant, la valeur même des membres de la société. M. Walpen naquit, en 1883, à Binn (Conches), son lieu d'origine. Il fit de brillants études dans les collèges de Brigue, d'Evian et de Sion, où l'auteur de ces lignes eut l'honneur d'être son condisciple et son ami. Après avoir conquis une solide formation juridique à l'Université de Fribourg, il ouvrit à Brigue une étude d'avocat et de notaire. Ses concitoyens ne tardèrent pas à lui confier un mandat de député au Grand Conseil, où il conquit tout de suite une situation très en vue, qu'il dut abandonner ultérieurement, pour cause d'incompatibilité avec les fonctions d'agent de la Banque cantonale qu'il venait de revêtir. Entre temps, M. Walpen était aussi entré au Conseil communal de Brigue, où il fut bientôt promu à la présidence. Il était en outre professeur à l'Ecole commerciale des jeunes filles de cette ville, et, dans l'armée, ses fortes aptitudes l'élevèrent très jeune encore au grade de lieutenant-colonel.

Officiellement, le premier contact du nouveau conseiller d'Etat avec le monde scolaire eut lieu à l'occasion de la clôture solennelle des Collèges et des Ecoles normales, en juin et juillet 1925. Maîtres et élèves, jeunes et vieux, tous furent immédiatement conquis par le prestige de sa parole claire, sobre, énergique, scandant des vérités avec l'à-propos et la clairvoyance d'un homme qui connaît son monde et sait où il veut en venir. Parti d'une modeste origine pour atteindre, par le travail et la volonté, à la plus haute magistrature exécutive de notre république, issu d'ailleurs de cette race haut-valaisanne dont la simplicité, l'énergie, la foncière honnêteté et la fière indépendance s'allient comme en un pur cristal de roche, le nouveau chef de l'Instruction publique entend faire régner partout la loi du travail et de l'économie. Et de cette volonté il a déjà donné maintes preuves.

Certes, notre Rhône torrentiel et sauvage n'est point le Pactole et ce serait folie à nous de boire à toutes les jouissances, de nous ruiner dans le dévergondage des plaisirs, du luxe et de l'abus des sports. Seule une discipline sévère armera les générations qui lèvent contre les difficultés de l'existence. Il faut donc savoir gré au directeur de l'Instruction publique de vouloir inculquer à la jeunesse ces qualités de fond, de travail et de sérieux par lesquelles s'affirme la vitalité d'un peuple. Nul doute qu'à la réalisation d'un tel idéal, le personnel enseignant apportera son concours persévérant et indéfectible, toujours soutenu par la pensée qu'en haut lieu une main vigilante et ferme tient les destinées d'une cause qui lui est chère. Aussi souhaitons-nous, de tout cœur, à M. le conseiller Walpen, une longue carrière gouvernementale! Elle sera pour les jeunes Valaisans, pour le pays tout entier un gage de progrès et de bonheur.

Enseignement primaire.

Le chant à l'école primaire.

Un coup d'œil sur les résultats de nos écoles primaires, nous convainc d'emblée que, si l'une ou l'autre branche reculent, plusieurs par contre accusent de réjouissants progrès ; tel le chant qui commence à bénéficier de la vigoureuse impulsion de ces dernières années.

On a encore l'habitude de diviser les disciplines scolaires en principales et secondaires. Au rang des premières se placent notamment la langue maternelle et le calcul, avec, pour les garçons, les connaissances civiques et, pour les filles, les travaux manuels ; dans la deuxième catégorie, on trouve, le chant, la gymnastique et le dessin. Nous convenons sans peine qu'un homme ne sachant ni lire, ni écrire, ni calculer est plus misérable que celui qui ne sait pas chanter. Mais la question se pose aussi autrement : l'éducation, somme toute, n'est qu'une « harmonie », qui résulte d'un judicieux développement du cœur, de l'esprit et du corps de l'élève. Y-a-t-il rupture d'équilibre entre les trois facteurs, immédiatement l'éducation est faussée. Le chant contribue à la culture de l'intelligence qu'il éveille et affine, tout comme l'étude des textes constitue un salutaire exercice de mémoire. Le corps y a sa part, également, par la gymnastique pulmonaire que le chant impose. Mais, c'est surtout pour l'éducation des sentiments que le chant est un moyen de prédilection. Tous les mouvements de l'âme, toutes les impressions que l'homme, la nature, Dieu éveillent en nous, trouvent dans le chant la plus sublime évocation. Que de ressources latentes, que d'énergies cachées pourrait-il susciter, si, sous le poids quoditien des soucis, nous savions lui emprunter ses ailes d'azur! C'est par notre faute que nous nous sentons souvent pauvres et dénués, parce que nous ignorons ou méconnaissons les richesses semées à profusion tout autour de nous et en nous. L'on se plaint d'être privé de distractions, mais quel spectacle pourrait donc l'emporter sur le déploîment splendide de nos Alpes, l'étincellement de leurs glaciers et l'incomparable chatoiement de leur flore? Il est des familles qui manquent de tout confort, alors qu'il suffirait d'un peu de savoir faire pour que notre radieux soleil, nos eaux et notre air si purs transforment le home valaisan en un lieu de clarté, de propreté et partant de beauté! Combien pourraient tirer de leurs cordes vocales, instrument musical incomparable et gratuit, des ressources propres à rehausser les fêtes de famille, les réunions publiques, comme aussi à égayer la monotonie des veillées hivernales, tandis qu'au dehors mugit l'orgue du torrent alpestre!.... Enfin, de nos jours surtout, où tant de Suisses, contraints par les dures nécessités économiques, doivent émigrer pour se créer une situation que la mère patrie n'est plus à même de leur assurer, n'est-ce pas une œuvre idéale de solidarité que de semer, avant le cruel départ, la fleur du souvenir dans ces âmes sœurs appelées à se développer loin du pays natal? Fleur du souvenir des jours d'enfance, des êtres aimés, du charme de nos vallées, de la majesté de nos cimes! Toute l'âme de la patrie vibre dans nos chants populaires, vrai trésor que nous emportons, comme un bien impérissable, où que le sort nous mène!

Là-haut sur la montagne, Etait un vieux chalet!

Cultiver le chant à l'école primaire c'est labourer une terre généreuse, c'est préparer l'homme à vivre dans la lumière et la joie, c'est créer entre les cœurs des liens harmonieux, c'est faire œuvre hautement morale, c'est éduquer dans la meilleure acception du terme.

Notre Département de l'Instruction publique l'a excellemment compris : l'intérêt qu'il porte à l'enseignement du chant s'est exprimé, en 1920, par la création d'un inspectorat cantonal confié, pour la partie française du canton, à Mme Delacoste, professeur, dont l'action enthousiaste et persévérante n'a pas été sans influencer le développement du chant dans nos écoles primaires.

« Aimons le chant, dit-elle, dans un de ses rapports, que nous avons sous les yeux, aimons le chant dans tout ce qu'il a de beau et d'élevé, appliquons-nous surtout à le mettre à la portée de tout le monde. La musique est le sourire de la pensée, c'est un enthousiasme, une extase qui nous arrache aux durs labeurs de chaque jour et renouvelle nos forces et nos énergies par une salutaire diversion. Elle ne doit pas être le privilège de ceux qui ont les moyens de se procurer tout ce que l'argent peut donner, mais bien aussi le délassement, la joie des déshérités. Voilà pourquoi nos chers petits doivent chanter et apprendre à bien chanter dans leurs écoles; c'est faire de bon travail que de le leur enseigner, car c'est maintenir l'équilibre entre l'agréable et l'utile. » Et par ailleurs:

« Chanter, c'est idéaliser sa pensée par des sons harmonieux, c'est exprimer sans entrave les sentiments de l'âme, c'est s'élever au-dessus du matérialisme. Donner à chaque enfant ce moyen c'est contribuer à son bonheur! »

Mme l'inspectrice du chant a su faire pénétrer un rayon de son bel enthousiasme dans la plupart de nos écoles. Le terrain, il faut le reconnaître, où elle est allée jeter sa semence d'idéal

n'était ni des mieux préparés, ni des plus ingrats. On rencontre en effet dans notre jeunesse scolaire de fort belles voix, des timbres riches et bien étoffés, qui ne demandent qu'à être cultivés pour s'affranchir des émissions dures, criardes ou autrement défectueuses. Et puis, de tout temps, le Valaisan a eu l'âme musicale. Son sens du rythme apparaît dans les rondes enfantines et dans les danses du pays, mimées, simples et gracieuses, tenant du quadrille et du menuet par les attitudes, les balancés et les révé-Même au moyen âge, où, la culture intellectuelle demeurant l'orgueilleux apanage de quelques privilégiés, la masse du peuple vivait repliée sur elle-même, on chantait déjà la complainte, douce et triste, à la veillée, tandis que les femmes filaient... D'une part, il convient de reconnaître l'influence de l'Eglise catholique qui, de tout temps, a rehaussé ses solennités religieuses de chants liturgiques, berçant les mystiques contemplations des fidèles ou adoucissant leurs peines, pour atteindre au zénith de l'art dans les œuvres admirables de Palestrina et de Bach ou dans la sereine beauté du plain-chant grégorien. D'autre part, nos soldats engagés dans les services mercenaires, rapportaient de leur séjour à l'étranger, avec le goût du faste, de la parade et des atours, toute une floraison d'alertes et joyeuses chansons, telles:

Trois jolis tambours revenant de la guerre...

ou encore:

Grand Dieu, que je suis à mon aise, Quand j'ai ma mie auprès de moi!

Mais si le goût inné de nos populations pour l'art vocal facilite la tâche du personnel enseignant, il n'est pas moins vrai que celleci demeure considérable, surtout dans les villages où le patois est en usage, entraînant une prononciation si difficile du français. « Dans certaines localités, poursuit Mme l'inspectrice, se se prononce che, cinq se prononce chien, et ainsi de suite, sans compter les intonations gutturales, nasales, etc. Certes, il ne s'agit pas de renoncer au patois, ce langage si pittoresque approprié à nos sites et qui donne tant de relief et de saveur à la pensée. Il s'agit seulement de donner à nos enfants l'indépendance de langage et la possibilité de mettre en valeur les dons reçus de la nature. »

Un moyen suggéré par M^{me} l'inspectrice est le groupement ou concours scolaire. Chaque printemps, vers la clôture des classes, les écoles de différentes communes ou des hameaux de la même commune se réunissent en un lieu déterminé, choisi de façon à faire plaisir, à tour de rôle, aux différentes localités. Chaque classe en présence du personnel enseignant, des autorités et des

parents, se fait entendre dans un chant de son choix et participe ensuite à l'exécution d'un morceau d'ensemble, choisi pour la circonstance, précédé ou suivi de l'hymne national. Puis les observations recueillies par l'inspectrice au cours de l'exécution sont communiquées, séance tenante, au personnel enseignant, et l'on fixe, d'un commun accord, les chants à exécuter l'année suivante.

Le premier groupement de ce genre, a été celui de Bagnes. « Rien de plus émouvant que l'arrivée au Châble de ces 450 enfants venus de tous les hameaux de la montagne se grouper en bon ordre, sous l'égide de leurs maîtres, dans la salle de la maison de commune aménagée à cet effet. Les autorités ecclésiastiques et civiles rehaussaient de leur prestige l'importance de la cérémonie présidée par M. l'inspecteur scolaire. A tour de rôle, chaque classe s'exécute, mettant en évidence les progrès réalisés, puis vient la répétition du chœur d'ensemble exécuté sur la place pour la plus grande joie de la population. »

Ne pressentirait-on pas, en ces réjouissants débuts, la promesse d'une manifestation amplifiée, groupant à l'avenir tous les écoliers d'un même dizain en une vraie fête populaire de la Jeunesse et du Printemps ?

Toujours est-il qu'en 1925, nous avons pu enregistrer quatre nouveaux groupements : celui des écoles de Salvan comprenant Salvan, Granges, Marécottes et Tretien ; celui des écoles de Finhaut et du Châtelard ; la réunion des écoles de Riddes, Leytron, Saillon et Saxon, et celle des écoles de Savièse : St-Germain, Chandolin, Drône, Granois et Ormone. Tout en permettant de procéder à l'inspection du chant de la manière la plus économique, ces groupements créent une atmosphère de saine émulation.

Enfin, une autre initiative, des plus heureuses, consiste en un projet de tableaux pour l'enseignement de cette branche. Cette méthode, due aussi à Mme Delacoste, prend comme point de départ non point le do mais le sol, qui est bien plus à la portée des jeunes voix. Ainsi, sans le savoir, l'auteur valaisan se trouve être en parfaite harmonie avec le point de vue exposé dans l'Annuaire de 1924, sous le titre : « L'enseignement du chant dans le canton de Vaud. » Appelé à donner un préavis sur la valeur de ces tableaux, un spécialiste éminent s'est exprimé dans ces termes : « L'idée de concentrer vers un grand tableau, clair, net et bien disposé, le regard et l'attention des petits élèves est excellente et donne au maître une grande facilité de faire la classe de chant (théorie et solfège). »

L'avenir du chant dans nos écoles primaires s'annonce donc sous d'heureux auspices, ce qui fera la joie de tous les amis de l'art vocal, car il est certain qu'en obtenant le plein rendement du programme scolaire prévu pour cette branche, on prépare, du même coup, de bons éléments pour les sociétés de chant et les chorales valaisannes.

Les Conférences pédagogiques.

Il y a lieu de signaler ici, la Conférence annuelle des inspecteurs scolaires tenue le 30 octobre 1924 à Sion, en commun avec la Commission de l'enseignement primaire. D'après le rapport de gestion du Département de l'Instruction publique, cette Conférence a examiné les 21 thèses du Département militaire fédéral concernant le rétablissement des examens pédagogiques des recrues, dont la tendance générale vise moins à contrôler la quantité des connaissances de mémoire que le degré de maturité intellectuelle du jeune homme, en tenant compte de son milieu social. Elle a regretté toutefois la suppression des épreuves d'arithmétique, branche qui, avec la langue maternelle, constitue le moyen le plus efficace de culture intellectuelle et donne, bien souvent, la mesure exacte du jugement d'un élève.

Les inspecteurs ont suggéré certains points pour la circulaire que le Département a adressée en son temps au personnel enseignant et qui comportait les objets suivants : l'importance de l'enseignement agricole et de l'orientation professionnelle des élèves émancipés de l'école primaire ; la continuation après l'école normale de la formation personnelle de l'instituteur ; les soins à apporter à l'enseignement de l'écriture, de la langue maternelle et à la correction des travaux écrits des élèves ; le respect des autorités et de la propriété, que, plus que jamais, les instituteurs doivent inculquer profondément à la jeunesse ; la surveillance qu'ils doivent exercer sur cette dernière, même en dehors des heures de classe ; l'organisation et le développement des musées scolaires.

Le 16 avril, à l'Ecole normale des filles, à Sion, s'est réunie l'Assemblée générale de la Société des institutrices du Valais romand. Elle inaugura, d'une manière extrêmement heureuse le mouvement pédagogique féminin : « l'Aube nouvelle » comme on s'est plu à le désigner, avec autant de finesse que d'enthousiasme. Elle fut aussi un beau succès personnel pour Mlle M. Garraux, l'initiatrice et la présidente du nouveau groupement qui la révéla femme d'œuvre courageuse et zélée. Pas moins de 170 institutrices avaient répondu à l'appel, heureuses de se retremper, pendant des heures trop brèves, dans la douce atmosphère de leur ancienne maison d'éducation. Joli spectacle, cadrant à souhait avec les grâces printanières, que cet auditoire

féminin, où les teintes vives des toilettes modernes se mêlaient à la note grave de nos costumes nationaux, si seyants dans leur immutabilité! Et, dans cette diversité, une seule âme vibrant pour le même idéal: la meilleure formation de la femme de demain! Les dures nécessités actuelles ne permettent plus qu'elle soit de tout point semblable à la femme d'hier: il lui faut plus d'indépendance, du caractère, de l'esprit d'initiative pour qu'elle puisse se tirer d'affaire, toute seule, dans l'âpre combat de la vie. Mais que cet emprunt aux idées modernes ne franchisse point les limites du juste milieu et se tienne également éloigné de la « suffragette » ridicule et de la « sportive » aux allures masculines... Quand ce bonheur ne lui est pas refusé, que la femme demeure avant tout l'ange du foyer, l'épouse et la mère, puisque ce rôle-là, quoi qu'en disent les novateurs, sera toujours le plus près de sa nature.

Après une causerie de M. le directeur Hœh, qui expose avec beaucoup de compétence le but et les avantages de la jeune Société, l'assemblée générale discuta le projet de règlement pour la Caisse de retraite du personnel enseignant. Le débat donna lieu à maintes interventions utiles de la part de Mme Sierro-Logean, institutrice, à Salins, qui prouvèrent que, malgré tout le sérieux apporté par des hommes à l'étude du projet, celui-ci eût pu prévoir, sur quelques points, des solutions plus conformes à l'intérêt des femmes. On procéda ensuite à l'élection du Comité, composé de neuf membres, dont sept institutrices et deux inspecteurs, à titre de conseillers. Un banquet très animé réunit ensuite toutes les participantes, qui eurent la bonne fortune d'entendre d'éloquents orateurs, notamment M. le révérend chanoine Walther, curé, et M. Joseph Kuntschen, le distingué et sympathique président de la ville et de la Commission scolaire de Sion.

Ainsi prit fin notre premier Congrès pédagogique féminin. De leur côté, dans chaque district, les instituteurs se réunirent en conférences régionales, où fut traité le sujet : « Que peut faire la Société valaisanne d'éducation pour réagir contre les abus des sports ? » Les points suivants devaient être résolus : que faut-il entendre sous le nom de sports ? dans quelles conditions les sports peuvent-ils être vraiment utiles, soit physiquement, soit moralement ? dans quels cas sont-ils funestes ou dangereux aux points de vue physique, moral, religieux ? que pourrait faire la Société valaisanne d'éducation pour réagir contre les abus des sports ? que pourrait faire en particulier chacun des membres du corps enseignant ?

Si l'on fut unanime à reconnaître que la pratique raisonnable

des sports exerce la plus heureuse influence sur la culture physique et morale de la jeunesse, on le fut aussi pour déplorer les graves abus qui se sont introduits dans ce domaine, lequel échappe toujours plus à la discipline de la raison, puisque pour beaucoup, au lieu de demeurer un moyen de culture, le sport est devenu une fin en soi. Par là il présente, à tous les points de vue, de sérieux inconvénients. Par une spécialisation à outrance, en agissant d'une manière unilatérale, exclusive, excessive, il compromet la culture physique même, qui est pourtant son objectif propre; il occasionne des maladies, produit un développement non harmonique du corps humain. Il peut aussi devenir un obstacle à la formation morale, en instaurant la suprématie du corps et en rompant l'équilibre éducatif au détriment du principe spirituel. Enfin, il lui arrive bien souvent d'accaparer les jeunes gens à tel point que ceux-ci négligent totalement leur formation intellectuelle ou professionnelle. Le sport est devenu une frénésie pour les uns, comme, pour d'autres, le cinéma et la mode. On lui sacrifie tout.

Nous n'entendons point, dans le cadre de cette chronique, disserter plus avant sur les mérites et les péchés du sport ; aussi nous bornerons-nous à citer, au hasard, quelques moyens recommandés contre l'abus des exercices physiques. Tout d'abord la persuasion : dans leur fougueuse ardeur, les jeunes ne s'attardent pas à considérer l'ordre des valeurs ; il faut dès lors le leur exposer et attirer leur attention sur les avantages réels du sport et sur les conséquences néfastes des abus. A cet effet, on fera appel à l'action personnelle du maître, à son autorité, à des conférences dans les cercles d'études, au concours de la presse. Autant que possible, l'éducateur doit s'emparer du mouvement sportif et le diriger par la création de sociétés scolaires, qui s'interdisent strictement tout excès dans ce domaine.

En outre, l'introduction du chant, de la musique ou de la littérature dans le programme de travail des groupes sportifs leur conféreraient un caractère mixte, atténuant le côté un peu brutal de l'effort exclusivement physique. La fiche médicale individuelle devrait être obligatoire, afin d'exclure de la pratique des exercices violents ceux dont l'état de santé constitue une contre-indication sportive. Dans tous les cas, la direction des sociétés et des exercices sportifs ne devrait incomber qu'à des techniciens éclairés, éprouvés et expérimentés, ayant à cœur, avant tout, de concillier la culture physique avec les exigences de la culture intellectuelle. Enfin, d'une manière générale, il y a de sérieux avantages à préférer au sport proprement dit, la gymnastique ou la culture physique méthodique et harmonieuse,

suivant un programme gradué d'après la force et l'âge des élèves. D'ailleurs, si l'on se plaint, dans les villes surtout, de l'abus des sports, la gymnastique, par contre, dans bien des écoles rurales, n'occupe pas encore la place qui devrait lui revenir. Et, pourtant, de la manière dont on conçoit aujourd'hui l'éducation physique, elle est possible partout, dans la montagne comme dans la plaine, sans même avoir d'engins à sa disposition. C'est là une vérité dont les instituteurs se doivent bien pénétrer, afin d'améliorer les qualités physiques de la jeunesse valaisanne.

Manuels et programmes.

Une méthode, en soi, peut être excellente, encore faut-il qu'elle s'adapte aux conditions du milieu. Or la méthode concrète du nouveau « Cours de langue française », par l'étude de nombreux textes et autres préambules, exige de telles longueurs qu'elle s'avère de moins en moins compatible avec le temps restreint dont dispose le personnel enseignant, dans la plupart de nos écoles rurales. Celles-ci, dans la règle, n'ont qu'une durée de six mois et, pour comble de difficultés, réunissent, bien souvent, tous les degrés des deux sexes. De plus, au début, les écoliers qui n'ont guère pratiqué que le patois dans leurs familles, ignorent tout de la langue française et privent ainsi l'école de cet appoint si précieux, qui réside dans la connaissance de la langue parlée que les enfants des villes apportent de la maison paternelle. Dans de telles conditions et d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer, l'enseignement du français donne de piètres résultats et le Département de l'Instruction publique, justement ému de la situation, a décidé d'entreprendre l'étude d'une nouvelle grammaire, dont le choix sera probablement fixé pour le début de la prochaine année scolaire.

Le Département étudie de même la revision du programme des écoles normales, dont le but doit être maintenu pur de tout alliage. A cet effet, il faudra déterminer s'il y a des branches que l'on pourrait supprimer ou dont le programme pourrait être simplifié sans nuire à la formation de l'instituteur de carrière, ou même s'il est indiqué d'introduire de nouvelles branches pouvant favoriser cette formation.

Enseignement secondaire.

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé avec quelques détails du rétablissement éventuel de l'examen de promotion après la quatrième classe de nos collèges classiques. C'est aujourd'hui chose décidée, et il ne reste plus qu'à fixer les modalités

de l'examen qui aura lieu, pour la première fois, à la clôture du cours scolaire 1925-26. Ainsi, les nouvelles théories hostiles aux examens n'ont trouvé aucun écho dans la vallée du Rhône, où les dirigeants pédagogiques demeurent convaincus de la valeur de ce moyen de contrôle et de ce stimulant que l'expérience des siècles a d'ailleurs définitivement consacrée.

Une innovation d'un autre ordre réside dans la suppression de l'uniforme actuel des collèges, auquel a été substitué un simple costume de nuance foncée pour les dimanches et les jours fériés. Le port de la casquette demeure obligatoire, tous les jours, mais les divers collèges sont autorisés à adopter un type de coiffure différent. C'est ainsi que le collège de Brigue a troqué le modèle actuel contre une ravissante casquette bleue, qui s'harmonise fort bien avec la physionomie juvénile.

Comme d'habitude, les délégations du Conseil de l'Instruction publique ont procédé à trois inspections dans chaque collège. Au cours des deux visites principales, les inspecteurs ne se bornent pas à des interrogations orales, mais ils examinent tous les cahiers des élèves, ainsi que les plans de travail des professeurs. Par l'examen des cahiers, un homme d'école perspicace se fait déjà une idée du rendement d'une classe. D'ailleurs, dans tous les collèges, il est dressé, au début de chaque année scolaire, un journal des travaux à domicile, distribuant à chaque jour une tâche suffisante, ce qui évite le surmenage des bons élèves aussi bien que le désœuvrement des moins laborieux. Les rapports d'inspections oraux ou écrits donnent lieu à d'intéressants échanges de vues au sein du Conseil de l'Instruction publique. L'application des élèves est en général satisfaisante, bien qu'il y ait encore beaucoup d'étudiants qui sacrifient trop à l'emprise du monde et des sports, ce qui les arrache à la vie de famille et au recueillement nécessaire aux études.

L'enseignement de la philosophie fut aussi à l'ordre du jour. Il s'agissait de se prononcer sur l'opportunité de la substitution d'un manuel français au manuel latin officiel. L'enquête ouverte auprès des collèges catholiques suisses a établi péremptoirement que la préférence doit être accordée à l'enseignement de la philosophie en langue maternelle et à l'aide d'un manuel écrit en dite langue. Par sa concision et sa limpidité, le latin demeurera toutefois un auxiliaire précieux pour fixer les définitions et résumer les principes. Afin de ne pas rompre trop brusquement avec une tradition qui a encore ses fidèles, le Conseil autorisa l'usage provisoire du manuel français, pendant un certain temps, au bout duquel il prendra une décision définitive, au vu des résultats obtenus.

Enseignement agricole.

En pénétrant au cœur même du Valais, peu avant d'arriver à Sion, dont la silhouette originale se profile sur la voûte bleue du ciel, le voyageur venant par le train, de la direction de Lausanne, aperçoit à sa gauche, au pied d'une colline, un groupe de bâtiments frais et pimpants, dont le principal porte, artistement peints sur sa façade, telle une patriotique guirlande, les écussons tout ensoleillés des treize dizains. C'est l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, notre « collège paysan », qui s'est vu assigner la haute mission de porter jusque dans nos vallées les plus profondes, la lumière de ses enseignements théoriques et pratiques, destinés à transformer les conditions dans lesquelles beaucoup de nos cultivateurs travaillent encore et à augmenter la productivité du facteur principal de notre économie publique.

C'est à la loi du 17 mai 1919 qu'est due la rénovation de l'enseignement agricole valaisan. Cette loi donna lieu, au Grand Conseil, à des débats mouvementés dont elle sortit victorieuse, grâce surtout à l'énergie indomptable de M. le conseiller d'Etat Troillet. Dans l'œuvre de Châteauneuf, ce magistrat a donné au peuple valaisan le témoignage d'une volonté puissante et réalisatrice. Mais, l'enseignement agricole n'est pas confiné dans l'école cantonale, il est prévu dans tout le programme scolaire : à l'école primaire et aux cours complémentaires, il est vulgarisé et accessible à tous. En outre, il existe à Viège, pour le Haut-Valais, une école d'hiver, avec deux cours consécutifs d'enseignement théorique, s'ouvrant chaque année en novembre et se terminant en mars.

A Châteauneuf, l'enseignement théorique est fondé sur les connaissances qui s'acquièrent dans une bonne école primaire valaisanne; il a pour but de développer ces connaissances dans la mesure du possible et d'instruire les élèves dans les divers domaines de l'agriculture. Il embrasse les branches suivantes : les connaissances scolaires générales et les sciences naturelles, soit la langue française, la religion, les mathématiques et l'arpentage, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, la géologie et le dessin; 2. l'économie politique et rurale; 3. la technique agricole, soit la phytotechnie et la zootechnie générales et spéciales, l'industrie laitière, l'hygiène et l'art vétérinaire, l'économie alpestre, les maladies des plantes, la viticulture et la vinification, l'arboriculture et l'utilisation des fruits, la culture maraîchère, la sylviculture, les constructions agricoles et les améliorations foncières, les instruments aratoires et les machines agricoles.

Quant à l'enseignement pratique, il consiste dans le travail régulier des élèves à l'exploitation du domaine de l'école. Les élèves sont instruits et exercés, autant que possible, dans tous les travaux des champs, dans l'élevage du bétail, la viticulture, l'arboriculture, la culture maraîchère, la sylviculture, l'industrie des fruits et l'économie rurale alpestre. Le domaine lui-même est adapté à ces exigences ainsi qu'aux conditions de l'agriculture valaisanne et organisé en vue d'une production aussi diverse que possible. Les élèves sont initiés à la direction et à l'organisation du domaine, à l'achat et à la vente du bétail et des autres produits agricoles. De cette manière, on éveille et développe en eux le sens des affaires. Bref, on peut dire de l'établissement de Châteauneuf qu'il est vraiment une école modèle et « le centre de rayonnement qui doit éclairer tout le pays. »

Afin d'être à même d'enseigner le programme agricole primaire et post-scolaire, les élèves instituteurs, après avoir achevé l'Ecole normale, font un cours rapide à l'Ecole d'agriculture, cours suivi également par des instituteurs en activité de service, en vue de l'obtention du diplôme spécial et des avantages qu'il confère.

De leur côté, les élèves-institutrices reçoivent à l'Ecole normale même, à l'issue de la troisième année, un cours ménager rural, conforme au programme du 24 février 1925. Ce cours comprend une partie théorique, enseignée déjà pendant les trois années scolaires, et une partie pratique.

Le cours théorique comporte les branches suivantes : bases du bonheur domestique, économie domestique, art culinaire et industrie laitière appliquée au ménage, sciences naturelles et hygiène, médecine pratique, puériculture, jardinage, comptabilité, instruction civique. La partie pratique embrasse les ouvrages manuels, la cuisine, le soin des animaux domestiques, l'horticulture et les travaux d'intérieur. C'est une chose excellente de donner aux futures institutrices les éléments indispensables de l'enseignement ménager, afin qu'elles puissent à leur tour en faire bénéficier les écoles primaires féminines, pour le plus grand avantage de toute la population valaisanne, car le bien-être domestique est à la base même de la prospérité générale.

Dr MANGISCH.